

ORIGINAL

OGEC SAINT ETIENNE

Association Loi 1901
Groupe Scolaire Saint Etienne
196, Rue des Déportés et de la Résistance
89100 SENS

Assemblée Générale du 23 janvier 2021

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 août 2020

OGEC SAINT ETIENNE

Exercice clos le 31 août 2020

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Membres,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « OGEC SAINT ETIENNE » relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 23 novembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.



OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe des comptes annuels concernant les événements postérieurs à la clôture de l'exercice en page 8 :

« L'épidémie COVID-19 est considérée comme un événement de l'année 2020. Les comptes au 31/08/2020 ont été établis sur la base de la continuité de l'activité, sans aucune correction de valeur, provision ou écriture relative aux conséquences de la COVID-19. Cependant, si l'épidémie continuait à se développer au cours de l'exercice 2020/2021, des risques importants sur l'activité, les revenus et la trésorerie pourraient se matérialiser. »

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes, arrêtés dans les conditions précédemment.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Description des responsabilités

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sens, le 18 décembre 2020



SAS BDO IDF
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
Représentée par Dominique PAQUIS

BILAN ACTIF

Au	31/08/2020	31/08/2019
Durée	12 mois	12 mois

Brut	Amort.& Pro	Net	Net
------	-------------	-----	-----

	Brut	Amort.& Pro	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais recherche & développement				
Conces. brevets & droits simil.				
Fonds commercial (1)				
Autres immob. incorporelles	644	644	0	0
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	413 337		413 337	413 337
Constructions	5 154 494	3 310 285	1 844 209	2 034 132
Inst. Tech.,Matériel Outil.Ind.	6 355 409	2 649 451	3 705 958	1 155 119
Autres immob. corporelles	2 414 229	2 124 458	289 771	159 761
Immob. corporelles en cours	229 333		229 333	2 210 223
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	0		0	0
Prêts				
Autres immob. financières IDR	0		0	0
TOTAL (I)	14 567 446	8 084 837	6 482 609	5 972 572
ACTIF CIRCULANT				
Stocks restaurant pédagogique	1 500		1 500	3 437
Fournisseurs et comptes rattachés				
Avances fournisseurs	1 010		1 010	1 064
Créances exploitation (3)				
Familles	118 408	101 512	16 896	11 087
Autres créances	461 829		461 829	402 555
Valeurs mobilières placement	293 867		293 867	294 308
dont actions propres				
Disponibilités	3 983 541		3 983 541	4 935 672
COMPTES REGULARISATION ACTIF				
Charg. constatées d'avance	142 222		142 222	120 648
TOTAL (II)	5 002 377	101 512	4 900 865	5 768 771
Charg. à répartir/plus.exer. (III)				
Primes rembours.des oblig. (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I-V)	19 569 823	8 186 349	11 383 474	11 741 343

- (1) dont droit au bail
(2) dont à moins d'un an
(3) dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	Au Durée	31/08/2020 12 mois	31/08/2019 12 mois
		Net	Net
FONDS PROPRES			
Fonds statutaires		274 408	274 408
Réserves		4 447 952	4 006 819
Résultat en instance d'affectation		0	0
Résultat de l'exercice exceptionnel			
Résultat de l'exercice exploitation		105 520	441 133
Subventions d'investissement		1 083 773	1 010 907
TOTAL	(I)	5 911 654	5 733 268
AUTRES FONDS PROPRES			
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL	(II)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		218 738	185 064
Provisions pour charges		59 576	59 576
TOTAL	(III)	278 314	244 640
DETTES (1)			
Emprunts et dettes auprès établ. crédit à + 1 an (2)		3 829 379	4 122 448
Emprunts et dettes auprès établ. crédit à - 1 an (2)		293 068	335 536
Emprunts et dettes financières divers (3)		1 762	2 265
Avances et acomptes reçus		9 808	1 522
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		158 052	202 213
Dettes fiscales et sociales		202 501	227 495
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés		107 035	357 004
Autres dettes		206 535	98 528
COMPTES REGULARISATION PASSIF			
Produits constatés d'avance (1)		385 366	416 424
TOTAL	(IV)	5 193 507	5 763 436
Ecarts de conversion passif	(V)		
TOTAL GENERAL	(I-V)	11 383 474	11 741 343
Capitaux permanents			
Fonds propres		5 911 654	5 733 268
Provisions pour charges		278 314	244 640
Dettes à plus d'un an		3 829 379	4 122 448
TOTAL		10 019 347	10 100 355
Rappel de l'actif immobilisé		6 482 609	5 972 572

COMPTES DE RESULTAT

	Au Durée	31/08/2020 12 mois	31/08/2019 12 mois
		Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation (services)		3 737 057	4 064 999
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		3 737 057	4 064 999
Subventions d'exploitation		21 049	42 440
Reprise s/provisions et amortissements, transferts de charges		123 395	179 143
Autres produits		805 517	835 460
TOTAL (1)	(I)	4 687 017	5 122 042
CHARGES D'EXPLOITATION			
Matières fournitures, petit matériel consommés		992 655	1 265 508
Services extérieurs		1 187 852	1 289 873
Autres services extérieurs		95 088	131 793
Impôts, taxes et versements assimilés		135 590	136 281
Salaires et traitements		1 162 204	1 170 965
Charges sociales		305 054	358 393
Autres charges de gestion		574	4 677
Dotations aux amortissements s/immobilisations		639 358	386 731
Dotations aux provisions s/actif circulant		16 548	28 182
Dotations aux provisions pour risques et charges		58 674	67 898
Autres charges			
TOTAL (2)	(II)	4 593 597	4 840 301
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	(I - II)	93 421	281 741
PRODUITS FINANCIERS			
De participations (3)			
Autres valeurs mobilières, créances d'actif immobilisé (3)			
Autres intérêts et produits assimilés (3)		10 020	21 918
Reprises s/provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets s/cessions valeurs mobilières de placement			
TOTAL	(V)	10 020	21 918
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées (4)		67 181	57 603
Différences négatives de change			
Charges nettes s/cessions valeurs mobilières de placement			
TOTAL	(VI)	67 181	57 603
2 - RESULTAT FINANCIER	(V - VI)	-57 162	-35 684
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(I-II+III-IV+V-VI)	36 259	246 056

COMPTES DE RESULTAT

	Au Durée	31/08/2020 12 mois	31/08/2019 12 mois
		Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		13 595	1 322
Sur opérations en capital		98 652	465 968
Reprises s/provisions et transferts de charges			
TOTAL	(VII)	112 247	467 290
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		42 985	73 903
Sur opérations en capital		0	198 311
Dotations aux amortissements et aux provisions			
TOTAL	(VIII)	42 985	272 213
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		69 261	195 077
Participation des salariés	(IX)		
PRODUITS	(I+III+V+VII)	4 809 284	5 611 250
CHARGES	(II-IV-VI-VIII-IX-X)	4 703 763	5 170 118
5 - BENEFICE ou PERTE	(Produits - Charges)	105 520	441 133
(a) Dont redevances sur crédit-bail mobilier redevances sur crédit-bail immobilier		0	0
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) Dont produits concernant des entreprises liées			
(4) Dont intérêts concernant des entreprises liées			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

au 31 août 2020

1- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 et aux mesures prises, l'impact de la crise sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'Association est principalement la baisse de la facturation faite aux familles suite à la fermeture de la cantine et des services de garderie.

2- METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels de l'exercice 2019/2020 sont présentés conformément aux dispositions comptables généralement admises en France.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques, qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Le mode d'amortissement est linéaire.

Les durées d'amortissements retenues (sauf cas particulier) sont les suivantes :

- Constructions	10 à 29 ans
- Matériel divers	5 à 10 ans
- Agencements, aménagements, installations	5 à 10 ans
- Matériels de transport	3 à 5 ans
- Matériels de bureau, informatique et mobilier	3 à 7 ans

3- NOTES SUR LE BILAN

Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles (€uros)

Variations au cours de l'exercice	Montants Bruts	Amortissements	Montants Nets
Au 1er septembre 2019	13 418 051	7 445 479	5 972 572
Acquisitions	1 149 396		1 149 396
Cessions			0
Dotation aux amortissements		639 358	-639 358
Au 31 août 2020	14 567 447	8 084 837	6 482 610

Note 2 : Autres informations sur les éléments de l'actif

Créances

ETAT DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

ETAT DES CREANCES	Montants au 31/08/2020	A un an au plus	A plus d'un an
créances rattachées à des participations			
Autres immobilisations financières	0		0
Familles et comptes rattachés (1)	118 408	118 408	0
Autres créances et avances fournisseurs (2)	462 839	462 839	
Charges constatées d'avance	142 222	142 222	
TOTAL MONTANTS BRUTS	723 469	723 469	0
Provisions pour dépréciation	-101 512	-101 512	
TOTAL MONTANTS NETS	621 957	621 957	0

(1) Dont	Clients, factures à établir	955
(2) Dont	Produits à recevoir (solde des subventions) Fournisseurs, avoirs à recevoir	408 756 182

Note 3 : Fonds propres et provisions

	Solde au 31/08/2019 avant affectation	Affectation du résultat 2018/2019	Variations	Solde au 31/08/2020 avant affectation proposée
Fonds propres (1)	4 281 228	441 133		4 722 361
Provision pour risques et charges	244 640		33 674	278 314
Subvention d'investissement	1 010 907		72 866	1 083 773
Résultat de l'exercice (2)	441 133	-441 133	105 520	105 520
TOTAL	5 977 907	0	212 060	6 189 967

(1) dont fonds statutaires	274 408
dont réserve facultative	4 447 952
dont report à nouveau	0
(2) dont résultat courant avant impôts	36 259
(2) dont résultat exceptionnel	69 261

Note 4 : Informations sur les dettes

ETAT DES DETTES	Montant au 31/08/20	Degré d'exigibilité du passif		
		A moins d'un an	de 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	4 122 448	293 068	922 508	2 906 871
Intérêts courus	1 762	1 762		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	158 052	158 052		
Dettes Fournisseurs sur immobilisations	107 035	107 035		
Dettes fiscales et sociales	202 501	202 501		
Dettes diverses (1)	601 709	601 709		
TOTAL	5 193 507	1 364 127	922 508	2 906 871

(1) Dont	acomptes familles 20-21	9 808
	produits constatés d'avance	385 366
	autres dettes	206 535

Note 5 : Charges à payer

Intérêts courus	1 762
Factures non parvenues	79 248
Dettes fiscales et sociales	145 045
Autres dettes	26 215

TOTAL	<u>252 270</u>

Note 6 : Produits constatés d'avance

L'Association a perçu d'avance, au cours de l'exercice clos le 31/08/2010, le montant de 300 000 € qui correspond à la valeur résiduelle des locaux de la nouvelle Ecole Sainte Paule dont le transfert au propriétaire du terrain est prévu à l'issue du bail à construction d'une durée de 30 ans, soit le 31 Août 2039.

Les autres produits constatés d'avance concernent notamment la taxe apprentissage à affecter pour 23 940 €, les inscriptions N+1 pour 48 050 € et des subventions diverses pour 13 376 €.

4- ENGAGEMENTSEngagements donnés

Montant TTC des loyers de credit-bail restant à courir à - 1 an	0
Montant TTC des loyers de crédit-bail restant à courir à + 1 an	0
Intérêts à échoir des emprunts	668 009

5- EVENEMENTS POSTERIEURS

L'épidémie COVID-19 est considérée comme un évènement de l'année 2020.

Les comptes au 31/08/2020 ont été établis sur la base de la continuité de l'activité, sans aucune correction de valeur, provision ou écriture relative aux conséquences de la COVID-19.

Cependant, si l'épidémie continuait à se développer au cours de l'exercice 2020/2021, des risques importants sur l'activité, les revenus et la trésorerie pourraient se matérialiser.